



Garantie

Cher client,

Toutes nos félicitations pour l'achat de votre produit CARSON fabriqué selon les derniers progrès techniques.

Mus par la permanente volonté de perfectionner et d'améliorer nos produits, nous nous réservons le droit de les modifier techniquement ainsi qu'au niveau équipement, matériaux et design, à tout moment et sans préavis.

Les divergences minimales du produit en votre possession par rapport aux données et illustrations du mode d'emploi ne peuvent donner droit à des réclamations.

Le mode d'emploi fait partie du produit. Le non-respect du mode d'emploi et des consignes de sécurité stipulées entraîne l'annulation de la garantie.

Veillez conserver ce mode d'emploi pour toute lecture ultérieure et pour une éventuelle cession du produit à un tiers.

Conditions de garantie

Valable uniquement avec le justificatif d'achat !

Pour ce produit, CARSON propose une garantie de 24 mois sur les défauts de fabrication concernant le matériel et production en cas d'utilisation normale dès l'achat chez un distributeur spécialisé agréé. En cas de défaut durant la période de validité de la garantie, veuillez rapporter le produit avec le justificatif d'achat à votre distributeur spécialisé.

À sa convenance et sauf disposition légale contraire, CARSON :

- (a) supprimera le défaut en effectuant une réparation gratuite pour ce qui est du matériel et de la main d'œuvre ;
- (b) remplacera le produit par un produit similaire ou de construction semblable.

Toutes les pièces et produits ayant fait l'objet d'un remplacement deviennent la propriété de CARSON. Dans le cadre des prestations de garantie, des pièces neuves ou reconditionnées peuvent être utilisées.

Les pièces réparées ou remplacées bénéficient d'une garantie pour le temps restant de la période de garantie initiale. Une fois la durée de la garantie expirée, les réparations effectuées ou les pièces de rechange livrées sont facturées.

Sont exclus de la garantie :

- Les dommages ou pannes dues au non-respect des consignes de sécurité ou du mode d'emploi, en cas de force majeure, d'accident, de sollicitation inappropriée ou anormale, d'utilisation erronée, de modifications non autorisées, de coup de foudre ou d'une autre action liée à une haute tension ou au courant.
- Les dommages entraînés par la perte de contrôle de votre produit.
- Les réparations qui n'ont pas été effectuées par un Service CARSON agréé.
- Les pièces d'usure et les piles et batteries.
- Les dégâts purement optiques.
- Les coûts de transport, d'expédition ou d'assurance.
- Les coûts relatifs à l'élimination du produit ainsi que la configuration et les travaux de réglage et de reconfiguration effectués par le Service.
- Toute modification au niveau des connecteurs et des câbles, en cas d'ouverture du boîtier et d'endommagement des autocollants.